

AR Prefecture

017-271700015-20221213-30CA2022-DE
Reçu le 23/12/2022
Publié le 23/12/2022

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 23 DEC. 2022
sous le numéro 017-271700015-20221213-30CA2022-DE
Publiée le 23 DEC. 2022

N° 30CA/2022

OBJET : ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2023 – BUDGET PRINCIPAL.

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 2 décembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 12 Pouvoirs : 04 **Votants : 16**

Absent (e-s) : 03 Excusé (e-s) : 04

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, LEMOINE, BABINOT, CHENU, MARTINEAU,
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, ROCHON, PACAU, SOULIÉ,
SURREAU – (12)
M. KLONOWSKI, Représentant du personnel
M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Pouvoir (s) : Mme GRZESIAK à M. DUTREIX
Mme LE CREN à Mme CHENU
Mme MOREAU D. à Mme MARTINEAU
Mme FREBY à Mme ALLUAUME - (04)

Excusé (e-s) : Mmes LABARRIERE, MORIN, MOREAU L.
M. BOUGY - (04)

Absent (e-s) : Mmes CUVILLIER, STRADY,
M. DEBIEN - (03)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente présente au Conseil le projet de budget principal pour l'exercice 2023.

AR Prefecture

017-271700015-20221213-30CA2022-DE
Reçu le 23/12/2022
Publié le 23/12/2022

Le Conseil doit délibérer sur les composants de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) suivants :

- le compte de résultat prévisionnel
- le tableau de financement prévisionnel.

Le budget synthétique ainsi que l'ensemble des pièces détaillées du budget se trouvent en annexe de la présente délibération.

La Présidente propose de procéder au vote du budget principal 2023.

Votants : 16

- pour : 16
- abstention : /
- contre : /

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20221213-31CA2022-DE

Reçu le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 23 DEC. 2022
sous le numéro 017-271700015-20221213-31CA2022-DE
Publiée le 23 DEC. 2022

N° 31CA/2022

**OBJET : BUDGET ANNEXE 2023 – ETAT PREVISIONEL DES RECETTES ET DES
DEPENSES 2023. GESTION DES 14 LOGEMENTS DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN.**

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 2 décembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 12 Pouvoirs : 04 **Votants : 16**

Absent (e-s) : 03 Excusé (e-s) : 04

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, LEMOINE, BABINOT, CHENU, MARTINEAU,
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, ROCHON, PACAU, SOULIÉ,
SURREAU – (12)
M. KLONOWSKI, Représentant du personnel
M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Pouvoir (s) : Mme GRZESIAK à M. DUTREIX
Mme LE CREN à Mme CHENU
Mme MOREAU D. à Mme MARTINEAU
Mme FREBY à Mme ALLUAUME - (04)

Excusé (e-s) : Mmes LABARRIERE, MORIN, MOREAU L.
M. BOUGY - (04)

Absent (e-s) : Mmes CUVILLIER, STRADY,
M. DEBIEN - (03)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

AR Prefecture

017-271700015-20221213-31CA2022-DE
Reçu le 23/12/2022
Publié le 23/12/2022

Exposé des motifs :

La Présidente présente au Conseil le projet de budget annexe pour l'exercice 2023 pour la gestion des 14 logements de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Le Conseil doit délibérer sur les composants de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) suivants :

- le compte de résultat prévisionnel
- le tableau de financement prévisionnel.

Le budget synthétique ainsi que l'ensemble des pièces détaillées du budget se trouvent en annexe de la présente délibération.

La Présidente propose de procéder au vote du budget annexe 2023.

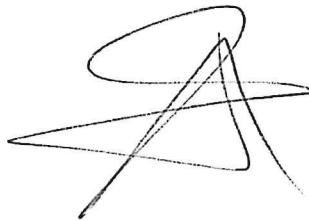
Votants : 16

- pour : 16
- abstention : /
- contre : /

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, l'Etat Prévisionnel des recettes et des Dépenses, budget annexe, pour l'année 2023, pour la gestion des logements de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME



AR Prefecture

017-271700015-20221213-32CA2022-DE
Reçu le 23/12/2022
Publié le 23/12/2022

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 23 DEC. 2022
sous le numéro 017-271700015-20221213-32CA2022-DE
Publiée le 23 DEC. 2022

N° 32CA/2022

OBJET : RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 2 décembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 12 Pouvoirs : 04 **Votants : 16**

Absent (e-s) : 03 Excusé (e-s) : 04

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, LEMOINE, BABINOT, CHENU, MARTINEAU, MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, ROCHON, PACAU, SOULIE, SURREAU – (12)
M. KLONOWSKI, Représentant du personnel
M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C. Immobilière Terres Océan

Pouvoir (s) : Mme GRZESIAK à M. DUTREIX
Mme LE CREN à Mme CHENU
Mme MOREAU D. à Mme MARTINEAU
Mme FREBY à Mme ALLUAUME - (04)

Excusé (e-s) : Mmes LABARRIERE, MORIN, MOREAU L.
M. BOUGY - (04)

Absent (e-s) : Mmes CUVILLIER, STRADY,
M. DEBIEN - (03)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

La Présidente rappelle qu'un groupement de commande entre l'Office Communautaire de l'Agglomération de la Rochelle, Rochefort Habitat Océan et la SEMIS avait été mis en place en 2019 pour l'achat d'assurances.

AR Prefecture

017-271700015-20221213-32CA2022-DE

Reçu le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

Les contrats d'assurance arrivant à échéance fin 2023 (voir tableau ci-dessous), la Présidente propose de constituer un groupement de commande pour permettre une consultation commune pour les 4 organismes de logements sociaux d'Immobilier Terres Océan.

	SEMIS	OPH de La Rochelle	Rochefort Habitat Océan	OPH de l'Angoumois
Domage aux biens	X	X	X	
Flotte automobile	X	X	X	
Responsabilité civile	X	X	X	
Protection juridique et fonctionnelle	X	X	X	
Responsabilité civile Dirigeants	X	X	X	
Domages Ouvrages	X	X	X	X
Tous Risques Chantier	X	X	X	X

Le coordonnateur du groupement serait l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de la Rochelle. La répartition des frais liés à la consultation et des primes dues aux prestataires se ferait de la façon suivante :

- Frais de publication : à part égale entre les organismes
- Frais de coordination : à part égale entre les organismes
- Frais liés à l'exécution des prestations : chaque organisme prend en charge les coûts liés à ses propres besoins.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement serait la Commission d'Appel d'Offres du coordinateur.

Le Conseil d'Administration est invité

- à décider de l'acquisition de prestations d'assurance
- à prendre acte du lancement de la consultation par le biais d'un groupement de commandes selon les modalités décrites ci-dessous
- à décider que La Commission d'appel d'Offres du groupement est la Commission d'appel d'offres du coordinateur.

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de l'acquisition de prestations d'assurance
- prend acte du lancement de la consultation par le biais d'un groupement de commandes selon les modalités décrites ci-dessous

AR Prefecture

017-271700015-20221213-32CA2022-DE

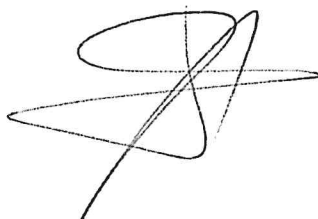
Reçu le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

- décide que La Commission d'appel d'Offres du groupement est la Commission d'appel d'offres du coordinateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AR Prefecture

017-271700015-20221213-33CA2022-DE
Reçu le 23/12/2022
Publié le 23/12/2022

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 23 DEC. 2022
sous le numéro 017-271700015-20221213-33CA2022-DE
Publiée le 23 DEC. 2022

N° 33CA/2022

**OBJET : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS RELEVANT
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.**

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 2 décembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 12 Pouvoirs : 04 **Votants : 16**

Absent (e-s) : 03 Excusé (e-s) : 04

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, LEMOINE, BABINOT, CHENU, MARTINEAU,
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, ROCHON, PACAU, SOULIÉ,
SURREAU – (12)
M. KLONOWSKI, Représentant du personnel
M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Pouvoir (s) : Mme GRZESIAK à M. DUTREIX
Mme LE CREN à Mme CHENU
Mme MOREAU D. à Mme MARTINEAU
Mme FREBY à Mme ALLUAUME - (04)

Excusé (e-s) : Mmes LABARRIERE, MORIN, MOREAU L.
M. BOUGY - (04)

Absent (e-s) : Mmes CUVILLIER, STRADY,
M. DEBIEN - (03)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

Exposé des motifs :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

AR Prefecture

017-271700015-20221213-33CA2022-DE

Reçu le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 31 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

La Présidente propose au Conseil d'adopter le tableau des emplois suivants :

Filière administrative					
Grade	Catégorie	Effectif 01.05.22	Effectif 01.01.23	Durée hebdomadaire	Situation
Attaché principal	A	1	1	35 heures	Non pourvu
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	35 heures	Pourvus
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	35 heures	Pourvus
Adjoint administratif	C	1	0	35 heures	/

Filière technique					
Grade	Catégorie	Effectif 01.05.22	Effectif 01.01.23	Durée hebdomadaire	Situation
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 heures	Pourvu
		1	1	20 heures	Pourvu
Agent de Maîtrise	C	1	1	35 heures	Pourvu

Filière médico-sociale					
Grade	Catégorie	Effectif 01.05.22	Effectif 01.01.23	Durée hebdomadaire	Situation
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	35 heures	Pourvu

Le total de l'effectif des agents de la Fonction Publique Territoriale est de 11 postes.

AR Prefecture

017-271700015-20221213-33CA2022-DE

Reçu le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

La Présidente précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'Office au chapitre 64.

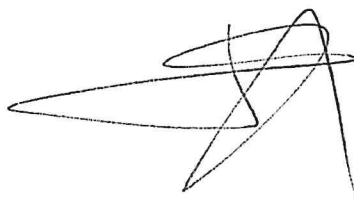
Le Conseil est invité à adopter le tableau des effectifs des agents de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil, Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** le tableau des effectifs des agents de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

AR Prefecture

017-271700015-20221213-34CA2022-DE
Reçu le 23/12/2022
Publié le 23/12/2022

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le 23 DEC. 2022
sous le numéro 017-271700015-20221213-34CA2022-DE
Publiée le 23 DEC. 2022

N° 34CA/2022

OBJET : AIDE A LA RESTAURATION

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Florence ALLUAUME, Présidente de l'Office,

Convocation le 2 décembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent-e-s : 12 Pouvoirs : 04 **Votants : 16**

Absent (e-s) : 03 Excusé (e-s) : 04

Non pourvu : /

Etaient présent(e-s) : Mmes ALLUAUME, LEMOINE, BABINOT, CHENU, MARTINEAU,
MM. DUTREIX, MARCHAND, MENARD, ROCHON, PACAU, SOULIÉ,
SURREAU – (12)
M. KLONOWSKI, Représentant du personnel
M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Pouvoir (s) : Mme GRZESIAK à M. DUTREIX
Mme LE CREN à Mme CHENU
Mme MOREAU D. à Mme MARTINEAU
Mme FREBY à Mme ALLUAUME - (04)

Excusé (e-s) : Mmes LABARRIERE, MORIN, MOREAU L.
M. BOUGY - (04)

Absent (e-s) : Mmes CUVILLIER, STRADY,
M. DEBIEN - (03)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

AR Prefecture

017-271700015-20221213-34CA2022-DE

Reçu le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

Exposé des motifs :

La Présidente rappelle au Conseil que les collaborateurs de l'Office (Agents de la Fonction Publique Territoriale / Salariés de droit privé) bénéficient d'une aide à la restauration par l'octroi de titres restaurant.

Elle indique ensuite que la valeur faciale du titre restaurant est de 7 € depuis 2019, avec une participation financière de l'Office à hauteur de 60%, soit 4,20 €, le solde de 2,80 € restant à la charge des collaborateurs (délibération n° 53CA du 17 décembre 2019, déposée en Préfecture le 24 décembre 2019).

A la demande des représentants du Personnel, la Directrice Générale, Présidente du Comité Social et Economique a accepté de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant, en portant celle-ci à 7,50 €, avec une participation financière de l'Office restant à hauteur de 60%, soit 4,50 €, et 3 € à la charge des collaborateurs.

La Présidente précise que si la Directrice Générale a toute latitude décisionnaire pour les salariés de droit privé, il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer en ce qui concerne les agents de la Fonction Publique Territoriale.

La Présidente soumet donc au Conseil, sur proposition de la Directrice Générale, et dans un souci d'équité entre l'ensemble des personnels, d'accepter de porter, pour les agents de la Fonction Publique Territoriale, la valeur faciale du titre restaurant à 7,50 €, suivant la même répartition que pour les salariés de droit privé.

Prise d'effet de cette revalorisation au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2023 la valeur faciale du titre restaurant à 7,50 €,
- fixe la participation de l'Office à 4,50 €, soit 60% de la valeur faciale du titre restaurant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente de l'Office,
Florence ALLUAUME

